



Compte-rendu de la Commission Paritaire Locale Unique du 18 novembre 2016 (Niveau I bis à IV A)

Représentants de l'Établissement

Mohamed SLIMANI, DT de l'Eure, Président de séance

Patrick LIPINSKY, Chef de Projet RH Rouen et secrétaire technique de la séance

Représentants du personnel

Anne-Sophie LECLERC, représentante du personnel pour la CGT et secrétaire de séance

Maria-Jesus MOLINA, représentante du personnel pour le SNU FSU et secrétaire de séance

Le SNU FSU fait la lecture d'une déclaration préalable.

Suite à cette lecture, l'établissement assure qu'il fera le nécessaire pour que les PV de la Commission Paritaire soient publiés sur l'intranet Normandie : toujours à la date du 09/12/16 rien n'est fait ; de même nous attendons la signature et/ou les PV depuis février 2016.

L'établissement évoque une réorganisation de responsabilités au sein du service RH sauf qu'à aucun moment les élus et suppléants de la CPLU n'ont été destinataires d'une quelconque communication à ce sujet. Une réorganisation ne peut servir d'excuse à la défaillance des obligations statutaires.

Par contre nous en subissons les conséquences car, d'une façon unilatérale, la direction a changé les modalités sur Horoquartz de pose des journées « préparation, réunion et bilan CPLU » : depuis trois ans nos demandes étaient validées dès qu'elles étaient sollicitées ; aujourd'hui nous nous trouvons avec la désagréable surprise d'attendre que la CPLU ait eu lieu pour valider (ou pas !) la demande sur Horoquartz. Résultat : nous nous trouvons avec des « anomalies » en continu !

Nous informons les représentants de l'établissement que lors du début de la mandature nous avons obtenu l'accord pour que ces trois jours nous soient accordés tel qu'indiqué dans l'article 8 du Règlement Intérieur.

L'établissement s'est engagé à nous communiquer par écrit un organigramme de la nouvelle organisation ainsi que la validation des trois journées... Nous attendons toujours !

On ne peut pas dire que l'établissement facilite le travail des élues, représentants des agents publics, mais bien que, les élues subissent un harcèlement « Horoquartz ».

Après ces échanges, la séance est ouverte.

Cette Commission Paritaire a pour objet « l'information sur un éventuel licenciement pour inaptitude ».

L'élue SNU FSU a émis la difficulté de travailler sur un tel dossier avec le peu d'informations fournies par l'établissement. Concrètement les élues n'ont eu accès qu'à l'avis du Comité Médical.

Les représentants de l'établissement argumentent que ce sont des « données confidentielles » qui ne peuvent pas être portés à la connaissance des élues.

L'élue SNU FSU rétorque que le but de la commission dans un tel cas est de savoir si l'établissement a mené et respecté jusqu'au bout toute la procédure pour qu'aucun oubli ne puisse porter préjudice à l'agent.

Aujourd'hui le statut des agents de droit public, étant de moins en moins connu des services RH, la présence des élus est essentielle pour rappeler ces procédures : information des coordonnées des élu(e)s, accompagnement par le service des assistantes sociaux de Pôle Emploi, information sur les voies de recours possibles, montage dossier de prévoyance « Mutex » avant licenciement.

La direction s'est sentie quelque peu « **offusquée** » qu'on mette en question un manque de compétence sur le « statut 2003 », n'empêche que suite à un questionnement de l'élue SNU FSU la direction a demandé une suspension de séance car l'élément évoqué avait son importance pour le service RH et nous pensons que cela aura aidé pour les suites données à ce dossier.

Cette commission étant réunie pour une « information » et pas pour un « avis » il n'y a pas eu de vote.

Une fois la séance finie, nous avons interpellé l'établissement quant aux listes électorales qui ont été envoyées dans chacune des unités de Normandie. Ces listes **comportaient les adresses personnelles des agents !!!**

Nous nous sommes vu répondre que cela devait correspondre au protocole électoral national !!!

Nous avons insisté car, l'établissement qui semble pour certains cas être garant des « **données confidentielles** » ne semble pas l'être dans ce cas... La preuve !

Grâce à notre intervention, et dans la foulée, une rectification a été envoyée dans toutes les agences, car il s'agissait bien d'une erreur !

Ici encore, l'établissement qui « **s'offusque** » argue que c'est dans le protocole électoral national alors que c'est faux !

Merci de vérifier dans vos agences que le document a été modifié pour que ces données personnelles ne soient pas diffusées.

A deux mois et demi des nouvelles élections aux Commissions Paritaires Locales Uniques (CPLU) si nous devons faire un bilan de cette mandature nous ne pouvons que constater que, si d'un côté, les agents publics ont pu avoir leurs demandes de mutation satisfaites à court ou moyen terme, le constat reste amer quant aux possibilités d'évolution des carrières pour le peu de concours internes, le peu d'avancements accélérés/carrières exceptionnelles dont la région Normandie a pu bénéficier.

Le dialogue social se dégrade, les élus sont toujours dans l'attente des demandes (infos sur intranet, respect du règlement, signature des PV...) faites à l'établissement qui restent sans réponse.

Et le Dieu « Horoquartz » a bon dos en ce qui concerne la dégradation du dialogue social entre les élus et la direction.

Pour rappel : le SNU tient à assurer à l'ensemble des collègues que chaque dossier est traité individuellement, avec toute l'attention nécessaire. Les élus du SNU défendent des valeurs d'équité et d'objectivité. Ils préparent les votes en respectant des critères liés :

- à l'ancienneté à l'agence et dans le poste pour les mouvements
- à l'ancienneté et à la périodicité des avancements pour les opérations de carrière
- en dehors de toute appartenance syndicale.

Les élues du SNU FSU Normandie,
Maria-Jesus MOLINA SANCHEZ, Jannick LE VIAVANT



Déclaration Préalable C.P.L.U. du 18 novembre 2016

Les élus SNU-FSU portent les revendications des agents de droit public en veillant au respect et à la défense du statut des personnels de droit public.

Nous rappelons à l'établissement que les informations concernant les résultats des CPLU doivent être communiqués au collectif via les comptes rendus sur l'intranet Normandie après l'approbation, par signature, de la secrétaire de séance et cela, au plus près de la tenue de la commission.

Nous regrettons qu'il ait fallu plusieurs rappels par mail pour réclamer à la signature le PV de février 2016. Le 06 juin 2016 le PV a été adressé par mail à la secrétaire de séance mais le PV corrigé n'a toujours pas été soumis à signature de celle-ci. Rappel : nous sommes au mois de novembre

Le disfonctionnement concerne également la communication du PV du 25 mars qui lui a été soumis à l'approbation de la secrétaire de séance mais n'est toujours pas mis en ligne sur l'intranet. D'ailleurs à ce jour nous ne voyons aucun PV sur l'intranet contrairement aux autres instances (pour information, le dernier PV mis en ligne en date du 17 décembre 2015).

Suite à la réorganisation en région Normandie nous notons des changements d'interlocuteurs, de pratiques, de codifications sur « Horoquartz », des erreurs de forme sur l'envoi par mail des convocations, sur les convocations elles-mêmes ; interprétation du règlement intérieur au nom de « l'harmonisation des pratiques », ce qui dans les faits n'apporte aucune plus-value mais pose des problèmes d'organisation aux élues sans qu'aucune information n'ait été apportée de façon officielle sur ces changements.

A ce jour nous attendons, toujours et encore, la confirmation de la date de la CPLU « Opérations de carrière ».

Nous apprécions de voir que cette commission a été décalée de 9h à 9h30 permettant ainsi aux élues de la Basse-Normandie d'y participer.

Nous ne pouvons que déplorer le manque d'empressement et de considération que la direction a envers la Commission Paritaire et de ce fait envers les agents de statut public.